

Québec, le 8 décembre 2006

Monsieur Guy Dufort, porte-parole  
Cartier énergie éolienne inc.  
Vice-président – Affaires publiques  
Innergex  
1111, Saint-Charles, suite 1255  
Longueuil (Qc) J4K 5G4

**Objet :   Projet de parc éolien à Carleton-sur-Mer**

Monsieur,

Afin de pouvoir compléter son enquête et son analyse du projet, la commission vous transmet les demandes d'information complémentaires ci-jointes portant sur la simulation visuelle des balises lumineuses et sur le raccordement du parc éolien.

Par ailleurs, elle vous rappelle qu'elle attend toujours les réponses aux questions acheminées le 10 novembre dernier (le document déposé DQ2) et vous invite à les lui transmettre sans délai.

**1-       La simulation visuelle des balises lumineuses**

Une réponse de votre part datée du 24 novembre dernier fait état des difficultés techniques pour réaliser les simulations visuelles nocturnes montrant l'effet des balises lumineuses du parc éolien et expliquant pourquoi celles-ci n'ont pas été produites.

À ce propos, la commission porte à votre attention les simulations visuelles nocturnes que le promoteur du projet de terminal méthanier Rabaska a jointes à son étude d'impact et, en particulier, la figure A-36 du document déposé PR5.1. Cette vue nocturne a été simulée à partir d'une photographie diurne (la figure 6.16 du PR3.2.2). Elle permet d'apprécier l'effet de sources lumineuses diverses situées à des distances variées et, notamment, les balises lumineuses rouges installées sur les pylônes d'une ligne électrique de 735 kV d'Hydro-Québec qui enjambe le fleuve Saint-Laurent. Une copie électronique de ces vues diurnes et nocturnes vous est transmise séparément à titre indicatif.

...2

La commission vous demande donc d'utiliser une méthode similaire pour produire une version nocturne des vues diurnes suivantes du projet de parc éolien de Carleton :

- Vue # 1 (Saint-Omer)
- Vue # 6 (halte touristique de New Richmond)
- Vue # 7 (2<sup>e</sup> rang de Maria)
- Vue # 8 (mont Saint-Joseph)
- Vue # 12 (lac Sansfaçon)

## 2- Le raccordement du parc éolien

Le compte rendu d'une rencontre tenue le 20 novembre dernier entre Hydro-Québec et le MDDEP à propos de la ligne de raccordement du parc a été déposé à la commission (le document DB25). Il y est mentionné que Hydro-Québec aurait demandé à Cartier Énergie de revoir l'emplacement du poste de raccordement. Cette demande aurait été rejetée par Cartier Énergie parce qu'elle considère que la position du poste au centre de son parc serait optimale compte tenu de la localisation des éoliennes et des chemins existants.

A) La commission vous demande d'évaluer les effets de trois hypothèses de relocalisation du poste en termes d'augmentation de la longueur de fils à enfouir et d'augmentation du coût de réalisation du projet. Les trois scénarios de relocalisation à considérer :

- dans le triangle entre les éoliennes 67, 70 et 72 ;
- dans le triangle entre les éoliennes 10, 12 et 69 ;
- dans le triangle entre les éoliennes 6, 7 et 8.

B) Préciser quels sont les frais de raccordement à son réseau exigés par Hydro-Québec et indiquer si ceux-ci sont compris dans le coût de global de 170 M\$.

C) Déposer une copie de l'entente de raccordement avec Hydro-Québec.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

c.c. : M<sup>me</sup> Jacinthe Majeau